



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2024-053 du 15 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 mars 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUILLY, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, F. SELLIER, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Finances - Budget annexe Cellules Commerciales - Budget Primitif 2024.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que les dépenses et les recettes liées à l'activité économique de l'intercommunalité sont reprises dans des budgets annexes.

Monsieur le Président rappelle les conclusions du rapport de la chambre régionale des comptes qui précisait la nécessité de scinder dans deux budgets annexes distincts l'activité « aménagement et gestion des zones d'activités » et l'activité « construction, location et entretien de cellules commerciales et de bâtiments relais ».

Monsieur le Président précise que cette opération visant à scinder les activités économiques de l'intercommunalité dans deux budgets distincts a été réalisée en accord avec le service de gestion comptable de Bapaume avant basculement des budgets dans la nouvelle nomenclature comptable M57.

Monsieur le Président indique que le projet de budget primitif 2024 a été bâti avec reprise des résultats de l'exercice écoulé pour ce qui concerne le volet cellules commerciales et bâtiments relais puisque le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2023 pour le budget

annexe Développement Économique ont été préalablement adoptés. À ce titre, il convient d'enregistrer un déficit de fonctionnement de 79 234,00 € et un excédent d'investissement de 74 876,00 €.

Monsieur le Président souligne que ce budget primitif 2024 s'inscrit dans la lignée des orientations présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 14 mars 2024 et s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 309 080,00 € et en section d'investissement à la somme de 1 703 381,00 €.

Monsieur le Président détaille les programmes d'investissement en cours :

- Travaux sur le bâtiment de Vaulx Vraucourt : 698 000 € (dont 76 000 € de restes à réaliser) pour la création d'un local commercial,
- Travaux sur le bâtiment d'Ervillers : travaux de toiture, d'électricité et de reconfiguration de l'installation d'assainissement non collectif pour un montant d'investissement de 450 000 €,
- Acquisition de l'ancien bâtiment LIDL à Bapaume : 431 000 €,
- Rénovation des cellules commerciales n°1 et n°2 à Croisilles : 40 000 €.

Monsieur le Président précise la recette qu'il conviendra d'enregistrer suite à la cession du bâtiment de Bucquoy (maison médicale) pour un montant de 183 000,00 €. Pour assurer l'équilibre de ce budget, il sera nécessaire de mobiliser un emprunt à hauteur de 1 465 224,00 €.

Madame LETURCQ interroge Monsieur COTTEL sur la stratégie de l'intercommunalité concernant l'acquisition de l'ancien bâtiment ayant abrité le magasin Lidl Faubourg d'Arras à Bapaume.

Monsieur COTTEL rappelle que l'intercommunalité avait décidé d'user de son droit de préemption sur ce bâtiment pour privilégier le maintien d'une activité économique dans un secteur situé en périphérie de la commune de Bapaume avec faculté de développer une zone d'activités légères pouvant accueillir des artisans.

Monsieur COTTEL indique que le propriétaire du bien a renoncé à cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés (77 voix) :

- d'approuver le projet de budget primitif 2024 concernant le budget annexe cellules commerciales – bâtiments relais ;
- d'approuver le recours à l'emprunt à hauteur de 1 465 224,00 € pour assurer le financement des opérations d'investissement inscrites à ce budget annexe.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

*Le Président,*

*Jean-Jacques COTTEL.*



Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**